

EXPLICATIONS PARTICIPATION

6 mars 2019

Historique : 2018 l'accord fixant la prime de Participation, Exercice 2017, était calculé sur le ROC France (Résultat Opérationnel Courant)

Le montant total à distribué, d'après l'accord, était de 38 millions d'euros. Mais la loi ne permet pas de distribuer cette somme, car elle limite le montant total à 50 % du résultat fiscal. En l'occurrence 7 millions d'euros, soit une moyenne de **54 euros par salarié.**

Comme le scénario allait se reproduire pour l'exercice 2018,

FORCE OUVRIERE a négocié ET obtenu une participation en 2 parties

1. - Participation de Groupe
2. - Intéressement de Groupe

Résultats pour 128000 bénéficiaires environ

Participation : 4 millions d'euros

Intéressement de Groupe : 80 millions d'euros

Donc vous avez 2 bulletins distincts à remplir. (A vous de choisir)

3 Options avec possibilité de panaché

(possibilité de panacher les 3 options)



	Paiement	Placement PEG	Placement PERCO
Exonération sociale ⁽¹⁾	OUI	<u>OUI</u>	<u>OUI</u>
Exonération fiscale ⁽²⁾	NON	OUI	<u>OUI</u>
Période de blocage ⁽³⁾	NON	5 ans	retraite
Abondement de l'entreprise	NON	OUI (pour l'intéressement)	<u>OUI</u>

Les règles d'abondement ⁽⁴⁾

Intéressement

Participation

PEG

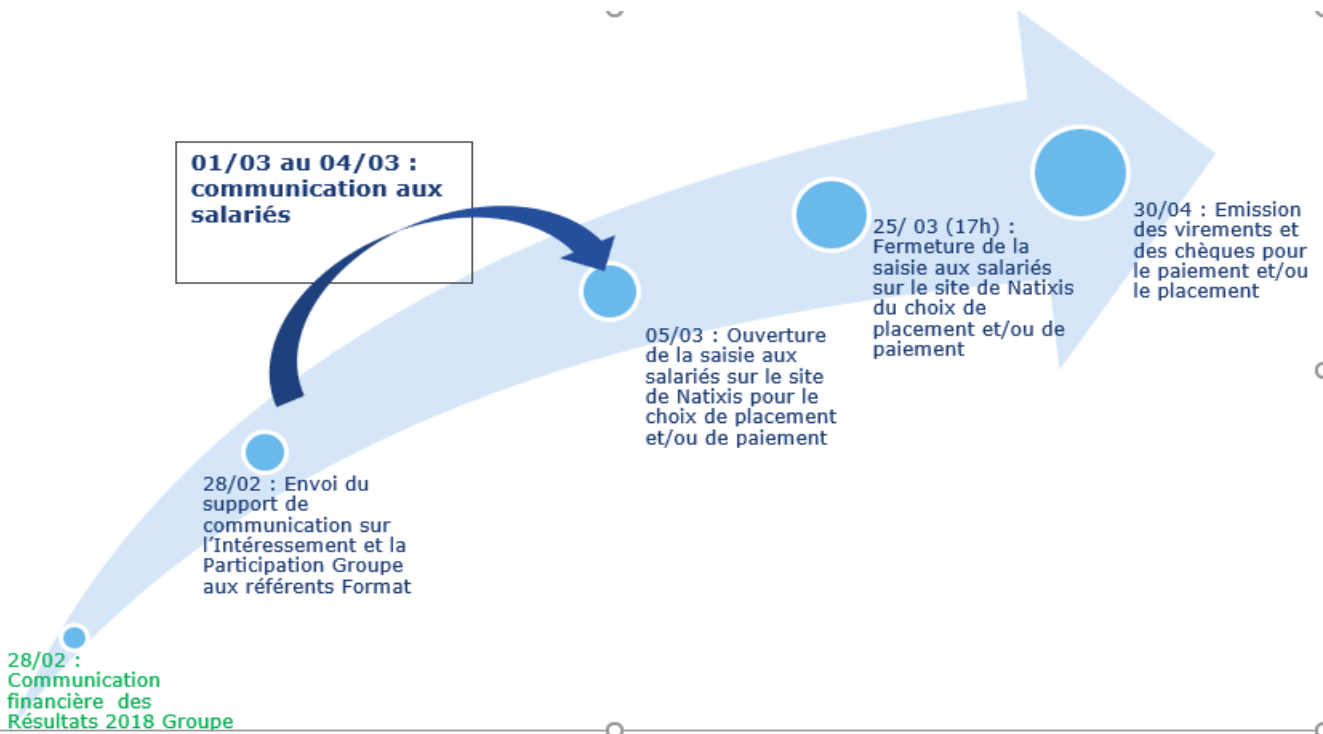
40% sur les 400 premiers Euros,
20% au delà

Pas d'abondement

PERCO

50% sur les 1000 premiers
Euros, 20% au delà

30%



ATTENTION !!

VOUS ALLEZ RECEVOIR OU VOUS AVEZ DEJA RECU (SUIVANT VOTRE SOCIETE : HYPERMARCHES, MARKET, SUPPLY CHAIN, PROXI, SIEGES.....)

UNE AUTRE DEMANDE D'ARBITRAGE SUR VOTRE INTERESSEMENT COLLECTIF SOCIETE SERA (OU EST DÉJÀ) DISPONBILE

SURTOUT NE PAS OUBLIER D'Y REPONDRE

AU TOTAL VOUS AVEZ 3 ARBITRAGES A FAIRE !!

Par défaut, vos avoirs seront automatiquement bloqués pour une durée de 5 ans sur le PEG, jusqu'à la retraite pour le PERCO. Sauf motif exceptionnel de déblocage.